

Le Point i-mobile : c'est quoi au juste ?...

Le Point i-mobile est un lieu aménagé par l'Office de Tourisme et ses partenaires pour permettre aux visiteurs d'un territoire de profiter des services suivants :

- Une connexion WiFi gratuite (et sécurisée) ;
- Un équipement pour recharger les appareils mobiles (tablettes, smartphones,...) ;
- De l'information touristique qualifiée fournie par l'Office de Tourisme.

Le Point i-mobile est une marque déployée par Offices de Tourisme de France® proposant à l'Office de Tourisme d'organiser et de promouvoir la diffusion de l'information touristique et l'accès au Wifi sur son territoire, aussi bien dans ses locaux qu'auprès de ses partenaires (cafés, hébergements, lieux de visite...).

Quels avantages pour mon Office de Tourisme ?

Le Point i-mobile est une solution simple et innovante d'organisation et de diffusion de l'information touristique en mobilité sur un territoire, tenant compte du renouvellement des pratiques des visiteurs en termes d'hyperconnexion et de mobilité. C'est aussi un outil d'animation numérique du territoire, utile pour travailler avec son réseau de prestataires et de partenaires locaux. Enfin, Offices de Tourisme de France met à disposition gratuitement une signalétique nationale et adaptable localement avec l'identité visuelle du territoire.

Comment déployer le Point i-mobile sur mon territoire ?

Je télécharge les conventions entre les différentes parties prenantes sur l'extranet www.offices-de-tourisme-de-france.org .

Un kit de communication « Point i-mobile » :

Dès signature et retour de la convention à Offices de Tourisme de France, le kit de communication du Point i-mobile sera envoyé. Ce dernier est composé de plusieurs affiches traduites en 5 langues et à personnaliser selon le territoire et le point d'accueil.



Point i-mobile de l'Office de Tourisme du Pouliguen (44)

Le Guide i-mobile : c'est quoi au juste ?...

Le Guide i-mobile est un service permettant de mettre à disposition des visiteurs un **site Internet mobile consultable, même sans connexion Internet** ! Tout ceci en mobilité, sans coupures de connexion dans les territoires en zones blanches et sans surcoût pour les visiteurs étrangers !

Quels avantages pour mon Office de Tourisme ?

- Un nouveau service apporté aux visiteurs, l'accès à des contenus même sans connexion ! Une solution idéale pour les clientèles étrangères et pour les territoires peu couverts en réseaux 3/4G.
- La possibilité offerte aux Offices de Tourisme de créer autant de Guides que nécessaire (par thématique, par cible...).
- Une signalétique nationale et adaptée mise à disposition par Office de Tourisme de France.
- L'Office de Tourisme est le maître d'œuvre du déploiement : définition des contenus, du nombre de guides, de la signalétique...
- Un nouveau service apporté aux prestataires : possibilité de créer un présentoir « virtuel » d'informations touristiques et de coupler au Point i-mobile.

Comment déployer le Guide i-mobile sur mon territoire ?

Les conventions et conditions de vente du Guide i-mobile seront disponibles sur l'extranet www.offices-de-tourisme-de-france.org dès janvier 2015.

Dès signature et retour des conventions et conditions d'achat à Offices de Tourisme de France, l'accès au back office des Guides i-mobile sera activé et le kit de communication envoyé.



Page d'accueil du Guide i-mobile

de l'Office de Tourisme Provence en Luberon



1. Je flashe le code
2. Le Guide i-mobile se charge en mémoire du navigateur internet de mon smartphone.
3. Je peux couper les connexions de mon téléphone et continuer à naviguer sur le Guide i-mobile.